

**Procès-verbal
de la réunion du Conseil Municipal
du 20 juin 2019**

Informations diverses :

- **Aménagements piétonniers au SIZIAF** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIZIAF réalise le long de la voirie qui desservira le site logistique de Carrefour une voie piétonne jusqu'au chemin du Halage. Un effort particulier sera fait sur la qualité paysagère et le respect de la biodiversité.

- **Boucherie** : Après plusieurs années de recherche, la Commune a accueilli une boucherie qui s'est installée dans l'ancienne Boulangerie du Rond-Point de la République.

- **Réunion de quartier** : Après la rue du Lieutenant Folliet, la Municipalité a organisé une réunion des habitants des rues Marcel Sembat et du Maréchal Juin et des résidences Brassens et Pannequin. Cette rencontre s'inscrit dans la volonté du Bureau Municipal de renforcer la démocratie participative, qui veut associer élus et habitants pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés au quotidien.

Monsieur le Maire salue la qualité des échanges et remercie la police nationale pour sa présence appréciée.

- **Adapte ton Parc** : Monsieur le Maire explique que la Municipalité a organisé en lien avec l'association «Un Autre Regard » et le SIAEV une manifestation visant à sensibiliser chacun sur la nécessité de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite nos espaces verts.

- **Accessibilité des biojardins** : Toujours en lien avec l'association « un autre regard », les services municipaux réalisent une plate-forme accessible aux personnes à mobilité réduite pour accéder à des carrés-potagers.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars

Monsieur Blairy explique que comme à son habitude, votre contre sur l'adoption de ce procès-verbal et que Madame Bocquet souhaite s'abstenir.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1 - Compte rendu des décisions

Monsieur Queva explique que conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire. Il détaille les 19 décisions signées par Monsieur le Maire, qui concernent entre autres : la sécurité incendie, la pose de nouveaux feux tricolores, la téléphonie, les assurances, deux adhésions à des associations, le CAJ et des festivités.

2 - Avis sur une enquête publique

Monsieur Boulet invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur l'enquête publique qui se déroule du 3 juin au 4 juillet 2019. Elle concerne le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente n° 6 "canal de la Haute Deûle, dérivation de la Scarpe et Scarpe moyenne".

Le dossier d'enquête est disponible en Mairie mais aucune permanence du commissaire-enquêteur n'y sera tenue (uniquement dans quelques communes).

Les travaux vont consister à des opérations de dragages du canal et des berges (réparties sur une dizaine d'années) indispensables pour éliminer les sédiments accumulés venant réduire progressivement la profondeur du cours d'eau. Ce sont des travaux d'entretien simple du réseau navigable.

Adopté à l'unanimité.

3 - Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE et la commune

Monsieur Boulet annonce que la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE participe directement à l'amélioration du cadre de vie et à la mise en place de dispositifs de lutte contre la perte de la biodiversité. Dans ce contexte, elle développe l'opération « Plantation d'arbres têtards » et aide financièrement les collectivités qui souhaitent intégrer ce projet en leur fournissant des plants pour un montant maximum de 800 € renouvelable une fois au bout de 5 ans. La commune répond aux critères requis pour en bénéficier (3 sites répertoriés).

Une convention définissant les engagements réciproques est nécessaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention (*jointe en annexe*) afin de pouvoir bénéficier de cette aide. Monsieur Boulet ajoute qu'une convention de ce type avait déjà été signée avec la Communauté d'Agglomération pour la butte située rue de Bois. Les trois sites retenus pour cette nouvelle convention sont : les deux parkings rue Massenet et rue Emile Zola et celui devant de l'interdite.

Monsieur le Maire se félicite de ce partenariat et rappelle qu'il fait suite à une candidature de la Commune pour répondre à cette proposition de la Communauté d'Agglomération, qui s'inscrit dans la politique environnementale de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - Autorisation de transmission électronique des actes au représentant de l'État et signature d'une convention

Monsieur Queva rappelle que le dispositif ACTES est proposé par l'État et permet la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recourir à ce dispositif. Pour permettre la mise en place de ce dispositif, une convention doit être signée entre la Préfecture et la Commune pour valider le principe d'échanges dématérialisés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer la convention (*modèle joint*) et tous documents afférents à la mise en place de ce dispositif.

ACTES permet de transmettre les actes réglementaires de la Commune à la Préfecture. Il garantit une plus grande rapidité dans la transmission, l'entrée en vigueur de l'acte, tout en baissant les coûts et dans un meilleur respect de l'environnement.

Monsieur Vromaine rappelle qu'il existe un délai dû au contrôle de légalité pour l'entrée en vigueur des délibérations.

Monsieur Queva répond que la transmission de l'acte permet de le rendre exécutoire.

Monsieur Vromaine répond que l'État a tout de même un délai pour procéder au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire profite de cet échange, pour rappeler aux élus qu'il est important qu'ils demandent la dématérialisation des convocations aux Conseils Municipaux.

Adopté à l'unanimité.

5 - Approbation du Compte Rendu d'Activité au Concédant – exercice 2018 présenté par Territoires Soixante Deux dans le cadre de la ZAC Pasteur

Monsieur Gruchala explique que par délibération du 11 janvier 2011, la ville de Billy-Berclau a confié à la société TERRITOIRES SOIXANTE DEUX (antérieurement ADEVIA) l'aménagement de la ZAC Pasteur, par voie de concession d'aménagement en date du 14 mars 2011.

A ce titre, le concessionnaire adresse annuellement, pour approbation au concédant, un compte-rendu d'activité comportant :

- l'avancement du projet au 31 décembre 2018
- les prévisions 2019
- un bilan financier actualisé,
- un plan de trésorerie,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce compte rendu *joint en annexe*.

Monsieur le Maire ajoute que l'année 2018 a marqué la fin de la quasi-totalité des travaux sur la phase est et le démarrage des travaux sur la phase ouest. Il souligne la bonne collaboration avec Territoires 62.

Adopté par 22 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE R et PLESSIET A).

6 - Approbation du rapport annuel 2018 du délégataire du service d'eau potable (VEOLIA)

Monsieur Delcroix invite le Conseil Municipal à approuver le rapport annuel 2018 présenté par le délégataire du service d'eau potable. Il rappelle que le syndicat des eaux de Douvrin-Billy-Berclau compte 9619 habitants, 4458 abonnés et une unité de production située à la frontière avec Hantay. Ce rapport pointe une excellente qualité d'eau, puisque 100 % des analyses bactériologiques se sont révélées conformes, et montre une amélioration de la qualité des 86 kilomètres de réseau, qui présente un taux de rendement de 85,9 %. Monsieur Delcroix explique que ce progrès est dû à la politique de renouvellement de branchements mise en place de longue date par le syndicat des eaux, qui est également à l'origine une interconnexion avec le réseau du SIZIAF.

Monsieur Delcroix ajoute que le Syndicat des Eaux sera dissous au 1^{er} janvier 2020, suite à la prise de compétence « eau potable » par la CABALLR prévue par la loi Notre.

Monsieur Vromaine précise qu'un syndicat de l'agglomération a déjà procédé à ce transfert.

Monsieur Delcroix précise que la Communauté d'Agglomération réfléchit actuellement à la mise en place d'une régie pour assurer ce service public. Il est probable, que ce soit la formule retenue avec un recours au secteur privé pour certaines prestations.

Monsieur Plessiet se réjouit de ce transfert, dans la mesure où le prix de l'eau ne cesse d'augmenter. Si au total, la facture a bien baissé de -0,2 %, la part du délégataire a quant à elle augmenté de 2,75 %.

Monsieur le Maire souligne que globalement, la facture est bien en baisse.

Monsieur Plessiet répond que cela est uniquement dû à la baisse des taxes.

Adopté à l'unanimité

DOMAINE ET PATRIMOINE

7 - Vente d'un local 193 rue du Général de Gaulle

Monsieur Goudsmett rappelle que par délibération en date du 14 mars 2019, le Conseil Municipal avait autorisé la vente de l'immeuble 193 rue du Général de Gaulle (local occupé par le club cyclo).

Au titre du contrôle de légalité, M. le Sous-Préfet a exercé un recours en raison du fait que le nom de l'acquéreur ne figurait pas dans la délibération. Il y a donc lieu de redélibérer dans les mêmes termes en ajoutant le nom de l'acquéreur à savoir M. DELANNOY Valentin, domicilié à BEAUCAMPS LIGNY.

Il est demandé au Conseil Municipal de redélibérer sur cette question.

Monsieur le Maire ajoute que cette remarque du Sous-Préfet est justifiée par la nécessité de s'assurer de l'absence de conflit d'intérêt dans cette vente.

Adopté à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

8 - Création de poste

Monsieur Goudsmett propose au Conseil Municipal la création des postes suivants :

- 1 poste d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une promotion et non d'une embauche.

Monsieur Vromaine adresse ses félicitations à l'agent concerné.

Adopté à l'unanimité

9 - Augmentation du temps de travail d'un agent

Monsieur Goudsmett propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique à 28 h/semaine à compter du 1^{er} juillet 2019.

Monsieur le Maire précise que l'agent concerné faisait chaque mois des heures complémentaires et qu'il s'agit donc de la régularisation d'une situation existante.

Adopté à l'unanimité

10 - Renfort temporaire

Monsieur Goudsmett propose au Conseil Municipal de renforcer temporairement le service technique d'un poste d'adjoint administratif à temps complet du 5 au 30 août 2019. Monsieur le Maire précise que l'agent remplacera un titulaire en congés.

Adopté à l'unanimité

11 - Recrutement de contractuels

Madame Rogez explique qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il est proposé au Conseil Municipal de recruter

- à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée d'un an, un adjoint technique à temps complet, rémunéré à l'indice brut 348 de la fonction publique.

- à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 10 mois, un emploi à temps non complet à 10 h/semaine, rémunéré à l'indice brut 348 de la fonction publique.

Il est également proposé de recruter à raison de 40 heures réparties sur les périodes suivantes :

- du 2 septembre au 30 septembre 2019 5 personnes

- du 1er octobre au 18 octobre 2019 5 personnes
- du 4 novembre au 30 novembre 2019 5 personnes
- du 2 décembre au 20 décembre 2019 5 personnes

Ces personnes seront affectées essentiellement à l'accompagnement des enfants sur les temps périscolaires. Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Madame Rogez ajoute que ces contrats portent essentiellement sur l'encadrement de la pause méridienne.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

12 - Garantie d'emprunt

Monsieur Gruchala annonce que le Conseil Municipal est invité à donner son accord à la garantie d'emprunt sollicitée par PAS-DE-CALAIS HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer le programme d'acquisition de 31 logements ZAC Pasteur à BILLY-BERCLAU.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la résidence et des maisons actuellement en construction sur la phase Est de la ZAC Pasteur.

Adopté à l'unanimité

13 - Autorisation de signature d'une convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour la passation de marché d'assurances

Monsieur Gruchala informe le Conseil Municipal qu'il paraît opportun que le Centre Communal d'Action Sociale de BILLY-BERCLAU qui dispose de sa propre personnalité juridique, bénéficie du même contrat d'assurance que la commune.

Il s'agit d'un marché public quel qu'en soit le montant. Or, le Code des Marchés Publics prévoit que les groupements de commande entre 2 personnes morales publiques fassent l'objet d'un accord préalable de chacune au travers d'une convention. Afin de pouvoir enclencher la procédure de passation du marché d'assurances, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette démarche et autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

14 - Autorisation de signature d'une convention de cession du droit de valorisation des certificats d'économies d'énergie

Monsieur Goudsmett informe le Conseil Municipal que lorsqu'une commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduits par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

Ce dispositif a pour objectif de valoriser et monétiser sur les marchés internationaux les Kw/h ainsi économisés.

La Commune souhaite céder à SONERGIA le droit de valoriser au titre du dispositif des CEE, les opérations d'économies d'énergie que la La ville de Billy-Berclau réalisera. Une convention déterminant les modalités de la cession à SONERGIA du droit de réclamer des CEE sur des travaux est nécessaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la convention du droit à valorisation des certificats d'économie d'énergie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document découlant de la délibération. *La convention est jointe en annexe.*

Monsieur le Maire rappelle que la Commune mène une politique d'économie d'énergie volontariste, qui passe, entre autres, par la généralisation de l'éclairage par leds.

Il souligne les bénéfices apportés par cette politique. Ainsi, en 2016, la Commune a payé 189 000€ pour l'électricité, contre 147 000€ en 2018.

Adopté à l'unanimité

15 - Attribution de subventions

Madame Moyaert demande au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution des subventions suivantes :

- Contact Assist Cibiste d'Annay-sous-Lens	629 €
- France Développement TOGO BENIN	150 €
- Jogging club BILLY-BERCLAU	220 €
- Cercle de généalogie et d'Histoire de BILLY-BERCLAU et environs	400 €
- Club de cyclotouriste de BILLY-BERCLAU	560 €
- Association parents des élèves collège DOUVRIN (ASSO PEC)	200 €
- Aide Pratique et Financière	296 €
- Union Sportive de BILLY-BERCLAU	15 560 €

Adopté par 24 voix pour sauf pour celle attribuée au Jogging Club pour laquelle M. TARTAR M ne prend pas part au vote.

16 - Participation à l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie auprès des commerçants

Monsieur Queva explique que la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France accompagne les commerçants (entreprises de plus de 3 ans et de 20 salariés maximum) par le biais d'un conseil personnalisé d'un expert de deux jours et demi.

L'objet de cet accompagnement porte sur six thématiques, au choix de l'entreprise :

- Performance commerciale
- Relation client
- Numérique
- Gestion
- Transmission
- Ressources humaines

Après participation du FEDER et de la Région Hauts-de-France, le reste à charge pour l'entreprise est de 150€ HT (180€TTC)

Afin de soutenir le commerce de proximité et l'attractivité de la commune, il est proposé que la Commune verse une participation financière à cet accompagnement à tout commerçant présentant une facture de la CCI, d'un montant de 90€ TTC, dans la limite d'une aide par commerçant.

Cette aide sera payée sur l'article budgétaire 65748 " subventions aux associations et autres personnes de droit privé".

Adopté à l'unanimité

17 - Tarifs des ateliers théâtre

Monsieur Queva annonce que pour la rentrée 2019/2020, la gestion des ateliers théâtre sera prise en charge par la Municipalité.

Il est proposé un tarif annuel de :

- 40 € pour les Billy-Berclausiens
- 80 € pour les extérieurs

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les tarifs proposés.

Cette évolution s'explique par le recours à une compagnie théâtrale et non plus par l'embauche d'un intervenant.

Monsieur Queva souligne que ces tarifs sont très bas.

Adopté à l'unanimité

18 - Tarifs de la restauration scolaire

Madame Rogez propose au Conseil Municipal la révision des tarifs de la restauration scolaire, qui s'appliqueront à compter du 1er septembre 2019.

Pour rappel, les tarifs 2018/2019 sont :

- 1 enfant :	3,03 €
- 2 enfants :	2,82 €
- 3 enfants et plus :	2,62 €
- enfant extérieur à BILLY-BERCLAU :	3,73 €
- tarif social :	1,56 €
- tarif majoré (repas pris sans réservation préalable) :	4,14 €
- adulte et portage à domicile :	4,60 €

Une augmentation de 1,2 % est proposée et **les tarifs 2019/2020** seront les suivants :

- 1 enfant :	3,06 €
- 2 enfants :	2,85 €
- 3 enfants et plus :	2,65 €
- enfant extérieur à BILLY-BERCLAU :	3,77 €
- tarif social :	1,56 €
- tarif majoré (repas pris sans réservation préalable) :	4,19 €
- adulte et portage à domicile :	4,65 €

Mme Rogez ajoute que les tarifs de l'année précédente ont été affichés suite à la demande de Monsieur Plessiet. Elle rappelle que ces tarifs sont augmentés pour suivre l'inflation.

M. Plessiet remercie Mme Rogez pour la prise en compte de sa demande. Il déplore l'augmentation de 1,2 % systématiquement appliquée chaque année, malgré ses demandes. Concernant le tarif social, il mentionne le plan de lutte contre la pauvreté qui instaure le repas à 1€. Or à Billy-Berclau le tarif social est bien plus élevé, alors que plusieurs communes ont mis en place le repas à 1€.

Mme Rogez répond que la Commune de Billy-Berclau n'est pas éligible à ce nouveau dispositif.

M. Plessiet le reconnaît, mais rappelle que beaucoup de familles de Billy-Berclau sont en grande difficulté. M. le Maire répond que si la Commune baisse le prix du repas, il faudra nécessairement compenser cette perte de recettes sur le budget communal.

M. Plessiet explique que ce débat a déjà eu lieu au CCAS, dans le cadre de sa proposition de mise en place d'une aide pour les repas pour une trentaine de familles. Selon ses calculs, la mise en place du repas à 1€ coûterait à la commune 2 250€, soit 0,1 % de l'excédent budgétaire. Lors de ce débat, le CCAS a rejeté sa proposition, par 4 voix contre, 2 abstentions et une voix pour. La majorité a dit rejeter cette proposition pour ne pas aller à l'encontre de la Mairie. Il demande donc à la Mairie de la réétudier.

M. le Maire répond que le CCAS a son fonctionnement. Le tarif social est un choix politique. C'est une aide, comme il en existe d'autres. Il rappelle que les séjours pour la jeunesse sont également fortement subventionnés. Tout peut être revu, mais ce qui sera dépensé devra nécessairement être compensé.

M. Hennebelle rappelle que les bénéficiaires du tarif social touchent plusieurs aides : épicerie sociale, aide à l'énergie, chèques eau, aide au sport... Passer ce tarif à 1€, aboutirait à faire payer des familles qui ont des ressources. Lorsque des foyers subissent de graves difficultés financières, ils sont déjà aidés par le CCAS.

M. Plessiet précise que le repas à 1€ a été proposé par le Président de la République.

M. Hennebelle répond que la plupart des communes qui ont instauré cette mesure, n'ont pas mis en place les aides existantes à Billy-Berclau.

M. Vromaine répond qu'il faut arrêter les comparaisons, car le Conseil Municipal doit gérer les questions concernant Billy-Berclau. Les symboles sont importants. La mise en place du repas à 1€ représente un coût dérisoire pour la Commune et pour le CCAS, qui dégage un excédent important chaque année.

M. Queva s'étonne que Monsieur Plessiet cite le Président de la République, qui se décharge sur les Communes. Il rappelle la baisse des dotations et qu'à peine 10 000 communes seront aidées pour mettre en place le repas à 1€. Le tarif social à Billy-Berclau est déjà bien en-deçà des tarifs moyens pratiqués par les autres municipalités.

M. Vromaine répond qu'il est en désaccord avec la politique nationale et qu'il n'a pas attendu cette annonce du Président de la République pour s'occuper de la thématique sociale. Il rappelle qu'il est de gauche, mais que cela ne veut pas dire qu'il rejettera toutes les mesures du Président de la République. Il rappelle également que la baisse des dotations a été mise en œuvre par François Hollande, que plusieurs parmi les conseillers municipaux ont soutenu. Plusieurs élus de gauche ont rejoint le Président de la République. Ce qui est important, c'est la commune de Billy-Berclau. Une proposition a été faite, elle doit être examinée.

M. Queva répond que des personnes de droite et de gauche critiquent le Président de la République.

M. Vromaine ne veut pas renier ses origines à 58 ans, même si cela gêne. Il rappelle qu'il a été candidat pour le Parti Communiste et pour le Front de Gauche. Si certains cachent leurs opinions politiques, il préfère ne pas se cacher.

M. Plessiet rappelle que si le plan de lutte contre la pauvreté a été instauré en 2018, cela fait cinq années qu'il réclame une baisse du tarif social.

M. Queva précise qu'il ne critique pas la philosophie du plan de lutte contre la pauvreté, mais le fait que ce soit les communes qui payent.

M. Vromaine déplore qu'une nouvelle fois, il n'est pas possible de s'exprimer librement et qu'il est une nouvelle fois ignoré par la majorité.

Adopté par 22 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE R et PLESSIET A).

19 - Tarifs de la garderie

Madame Rogez propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la garderie (2019/2020) qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pour rappel, tarifs 2018/2019

Tarifs périscolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)		
	Quotient familial de 0 à 617	Quotient familial supérieur à 617
À l'heure	1,05 €	1,10 €
À la demi-heure (de 18h30 à 19h)	0,52 €	0,55 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,05 €	1,15 €

Tarifs extra scolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)					
Quotient familial de 0 à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur	Quotient familial supérieur à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur

<i>Matin et/ou après-midi</i>	3,13 €	4,18 €	<i>Matin et/ou après-midi</i>	3,23 €	4,28 €
<i>Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)</i>	1,05	1,15	<i>Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)</i>	1,15 €	1,25 €

Proposition de révision des tarifs 2019/2020 - augmentation de 1,2 %

Tarifs périscolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)		
	Quotient familial de 0 à 617	Quotient familial supérieur à 617
À l'heure	1,06 €	1,11 €
À la demi-heure (de 18h30 à 19h)	0,53 €	0,56 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,06 €	1,16 €

Tarifs extra scolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)					
Quotient familial de 0 à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur	Quotient familial supérieur à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur
Matin et/ou après-midi	3,17 €	4,23 €	Matin et/ou après-midi	3,27 €	4,33 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,06€	1,16€	Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,16€ €	1,26€ €

Monsieur Plessiet remercie Madame Rogez d'avoir ajouté les chiffres de l'année dernière, mais regrette la nouvelle hausse mécanique des prix. Il s'abstiendra donc sur cette délibération.

Adopté par 22 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE R et PLESSIET A).

20 - Indemnité aux animateurs titulaires du Brevet de Surveillant de Baignade

Madame Rogez propose au Conseil Municipal d'augmenter l'indemnité attribuée aux animateurs exerçant en centre de loisirs sans hébergement, titulaires du Brevet de Surveillant de Baignade à 20 € par séance effective. Madame Rogez explique que cette revalorisation vise à encourager les jeunes à passer le brevet de surveillant de baignade, car cela représente un coût non-négligeable.

Adopté à l'unanimité

21 - Organisation d'une colonie pour le CAJ et participation des familles

Dans le cadre du contrat "colonie" signé avec la CAF, Mme Séverine ROGEZ propose au Conseil Municipal d'organiser une colonie d'été pour les adolescents du CAJ.

Le séjour se déroulera du 19 au 29 août 2019 au camping LE RANC DAVAINÉ à St Alban Auriolles en Ardèche pour 15 adolescents.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'organisation de ce séjour et sur la participation financière des familles par enfant déclinée ci-dessous :

pour un foyer non imposable	137,00 €
impôts entre 1 à 1 000	157,00 €
impôts supérieurs à 1 001 €	177,00 €

Le règlement peut s'effectuer en deux versements et par le biais des tickets "vacances" de la CAF.

Monsieur Plessiet regrette que les éléments de l'année précédent n'aient pas été ajoutés à la note de synthèse.

Il remarque que la hausse proposée est plus importante pour les foyers non-imposables.

Monsieur Queva demande le coût par enfant.

Madame Rogez estime qu'il devrait être de 644€ par enfant, en fonction du coût du carburant et de la cuisine.

Monsieur Vromaine demande si ce séjour est organisé par un prestataire.

Madame Rogez répond qu'il est directement organisé par la Mairie.

Adopté à l'unanimité

22 - Encadrement du séjour d'août pour les adolescents du CAJ

Madame Rogez explique au Conseil Municipal qu'un séjour se déroulera du 19 au 29 août 2019 au camping LE RANC DAVAINÉ à St Alban Auriolles en Ardèche pour 15 adolescents. Deux animateurs recrutés à l'encadrement des adolescents du CAJ au mois d'août participeront à ce séjour et seront rémunérés selon la

délibération N° 2019.02.07.06 prise le 7 février 2019
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce recrutement.

Adopté à l'unanimité

23 - Tarifs des locations de salles communales

Madame Moyaert propose au Conseil Municipal la révision des tarifs des locations de salles communales. Ils s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle précise que les associations ne subiront pas d'augmentation.

Adopté à l'unanimité

24 - Reprise d'une concession au cimetière

Monsieur Goudsmette informe le Conseil Municipal qu'une famille a acquis une concession perpétuelle au cimetière de berclau en 2008. Or, elle souhaite la rétrocéder à la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le rachat de cette concession. Est exclue du remboursement la part (1/3) imputée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant initial de la concession étant de 120 €, le remboursement s'élèvera donc à 2/3 de 120 € soit 80 € (40 € revenant au budget du CCAS).

Monsieur Plessiet estime que la dernière phrase n'est pas claire et que le Conseil Municipal a récemment décidé de ne plus verser de somme au CCAS dans le cadre des ventes de concession.

Monsieur le Maire explique que cette décision ne peut pas s'appliquer aux ventes déjà réalisées.

Adopté à l'unanimité

25 - Admission en non valeur

Monsieur Hennebelle explique que vu les demandes d'admission en non- valeur du Trésorier Principal dressée sur le bordereau de situation des produits irrécouvrables, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les produits ci-dessous pour un montant total de **779,07 EUROS**

Numéro liste hélios	Exercice	N° titre	Montant en €
3739620832	2017	1539	36,00
3739620832	2017	1879	45,00
3739620832	2018	64	49,20
3739620832	2018	197	28,70
3739620832	2018	831	8,72
3739620832	2018	723	12,09
3739620832	2018	1016	10,90
TOTAL LISTE 3739620832			190,61
3763050532	2017	1478	6,26
3763050532	2017	142	132,00
3763050532	2017	247	47,20
TOTAL LISTE 3763050532			185,46
3815920232	2017	1475	40,00
3815920232	2017	1864	90,00
3815920232	2018	407	91,00
3815920232	2018	914	91,00
3815920232	2018	1299	91,00
TOTAL LISTE 3815920232			403,00
TOTAL GENERAL ADMISSION EN NON VALEUR			779,07

Cette dépense sera imputée à l'article 6541, fonction 01 du budget primitif 2019.

Monsieur Hennebelle annonce que ces recettes concernent essentiellement la restauration scolaire et la garderie.

Adopté à l'unanimité

26 - Rapport sur les opérations immobilières

Monsieur Hennebelle demande au Conseil Municipal d'approuver les transactions immobilières (*tableau joint en annexe*) intervenues au cours de l'année précédente (2018), conformément à l'article 114 de la loi 95-127 du 8.02.1995. Le présent rapport est annexé au compte administratif.

Ce rapport concerne sept acquisitions et deux cessions, notamment pour l'aménagement d'un chemin piétonnier rue Jules Ferry.

Monsieur le Maire rappelle que toutes ces opérations ont fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

27 - Compte de gestion 2018

Monsieur Queva rappelle que le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2018 *joint en annexe*. Il explique que ce document est produit par le percepteur et est conforme au Compte Administratif. Monsieur Plessiet demande si le Maire doit quitter pour procéder au vote.

Monsieur le Maire lui répond que cette règle s'applique au vote du Compte Administratif.

Adopté par 23 voix pour et une contre (M. BLAIRY D).

28 - Compte Administratif 2018

Monsieur Queva invite le Conseil Municipal à approuver le compte administratif 2018 *joint en annexe*.

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas assister à la délibération.

Monsieur Queva détaille les chiffres du Compte Administratif.

Il souligne la baisse des recettes fiscales et les nouvelles économies réalisées en 2018, alors que la Commune a continué à investir, notamment au travers de la rénovation de l'école Jérémie Poteau et la réalisation de la prolongation de la rue Guynemer.

Adopté par 22 voix pour (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et une contre (M. BLAIRY D).

29 - Affectation du résultat 2018

Monsieur Queva, rappelle qu'après avoir examiné le compte administratif **2018**, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de **988 699,72 €**

un excédent global de **2 456 174,66 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A Résultat de l'exercice 2018 <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 988 699,72 €
B Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 1 834 001,00 €
C Résultat à affecter = A+B	+ 2 822 700,72€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT D Résultat de l'exercice 2018 <u>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</u>	- 779 680,34€
E Solde d'exécution d'investissement <i>Ligne D 001 (report exercice précédent)</i>	+ 413 154,28 €
F = D+E Résultat de clôture de l'exercice 2018 (besoin de financement) -ligne 001	- 366 526,06 €
Affectation du résultat= C = G+H	+ 2 822 700,72€
affectation au 1068 en investissement au BS 2019 G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 800 152,69 €
H 2)=Report en fonctionnement -ligne 002 au BS 2019	+ 2 022 548,03 €

Adopté par 23 voix pour et une contre (M. BLAIRY D).

30 - Budget Supplémentaire 2019

Monsieur Queva invite Le Conseil Municipal à approuver le Budget Supplémentaire 2019, qui permettra à la

Municipalité d'acheter de nouveaux véhicules, de mettre en place la vidéosurveillance des entrées de ville et de débiter la rénovation des salles derrière la Mairie.

Adopté par 23 voix pour et une contre (M. BLAIRY D).

Questions orales

Monsieur Vromaine annonce qu'il a envoyé, avec Monsieur Plessiet, un courrier à Monsieur le Maire. Il déplore que le règlement intérieur du Conseil Municipal n'ait pas été modifié, comme il l'a déjà demandé, pour mettre en place une séance de questions à chaque réunion. Le courrier est lu en séance. Il déplore que les moyens d'expression de l'opposition soient limités à un quart de page par trimestre. Dans ces conditions, Messieurs Vromaine et Plessiet n'assistent pas aux questions orales et quittent la salle.

Monsieur le Maire remarque que cela s'était déjà produit en juin 2014.

Monsieur Vromaine répond qu'il n'est toujours pas écouté.

Monsieur Blairy exprime son plaisir à entendre parler de droite et de gauche et se demande où sont les partis politiques. Il explique qu'il n'a pas adressé de questions orales, car les questions de l'opposition sont toujours court-circuitées. Il annonce qu'il restera pendant cette séance de questions orales par plaisir d'écouter la richesse du débat au sein du groupe majoritaire, qui se pose lui-même des questions, alors que le travail est fait dans les commissions.

Monsieur le Maire s'interroge sur le sens de l'intervention de Monsieur Blairy

Questions posées par le groupe BILLY-BERCLAU Horizon 2020

1/ Où en est la mise en place de la vidéosurveillance des entrées de ville ?

Monsieur Dambrain explique que la Municipalité a décidé de mettre en place la vidéosurveillance sur l'ensemble des entrées et sorties de la Commune. Ces caméras seront capables de lire les plaques minéralogiques des voitures. L'appel d'offre vient d'être lancé et le mandataire sera connu en septembre, pour une mise en place d'ici la fin de l'année. Monsieur le Maire ajoute que des panneaux seront installés aux entrées de ville pour accentuer l'effet dissuasif.

Monsieur Blairy demande à Monsieur Goudsmett quel sera le prix des caméras.

Monsieur le Maire lui répond que l'appel d'offre est en cours et rappelle que la police nationale estime que Billy-Berclau n'est pas plus touchée que d'autres communes par la délinquance.

2/ Comment va être gérée la circulation de l'entrée de la deuxième phase de la ZAC Pasteur ?

Monsieur Delcroix explique que l'entrée et sortie principales de la phase ouest de la ZAC Pasteur seront aménagées juste après la dernière maison de la rue Pasteur. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention avec le SIZIAF, qui est propriétaire du terrain. Pour la vitesse, il a été décidé de mettre un stop au bout de la rue Pasteur avec un terre-plein central pour éviter que les véhicules coupent le virage.

3/ Quels types de logements seront implantés dans la deuxième phase de la ZAC Pasteur ?

Madame Waterlot détaille la typologie des maisons prévus sur la seconde phase de la ZAC Pasteur :

- 70 lots libres
 - 13 logements clés en main, commercialisés par territoires 62
 - 66 logements locatifs sociaux, en 4 îlots
 - 10 maisons locatives
 - un béguinage de 15 à 20 logements
 - 11 accessions aidées
- soit environ 190 logements, dont environ 100 logements sociaux

Parmi ces logements, il est projeté de créer une résidence inclusive de 6 logements, pour des personnes handicapées. Ce projet est en cours de discussion, avec notamment Mme Hantson, de Handil logement et le GAPAS, qui gère une résidence similaire à Hantay

4/ Comment la Mairie sensibilise-t-elle ses agents au développement durable ?

Monsieur Tartar rappelle que la Commune a signé avec ses agents une charte pour rappeler les éco-gestes. Il

rappelle également que les enjeux sont non-seulement écologiques, mais aussi financiers, puisque la Commune dépense chaque année : 150 000€ en électricité, 134 000€ pour le gaz, 18 000€ pour l'eau et 18 000€ pour l'essence. Les différentes thématiques abordées dans la charte sont : l'énergie, le papier, les déplacements, les achats, l'eau et les déchets.

5/ En quoi consistent les travaux réalisés par la Communauté d'agglomération sur le chemin du halage ?

Monsieur Boulet explique que la Communauté d'agglomération réalise un itinéraire vélo qui longe le canal entre Billy-Berclau et Hinges. Un nouveau revêtement a donc été posé sur le chemin du halage, ainsi qu'une barrière de protection pour la partie passant sous la canal. Enfin, une placette avec bancs et poubelle a été réalisée en face de l'espace Chico-Mendés.

6/ La Communauté d'agglomération organise une permanence sur le fond de rénovation thermique en Mairie. Quel en est le bilan ?

Le premier bilan est mitigé. En effet, si l'organisation de ces permanences ont répondu à un besoin vu le nombre de rendez-vous pris par les habitants de Billy-Berclau, celles-ci ont subi un coup d'arrêt, puisque le conseiller ne travaille plus pour la communauté d'agglomération. En attendant, un nouveau recrutement, les personnes intéressées sont invitées à se rendre à Béthune.

7/ Où en est le projet d'implantation d'un distributeur automatique de billets ?

Madame Wallez annonce que la déclaration préalable a été octroyée. Tous les feux sont donc au vert pour la pose du distributeur automatique, qui devrait intervenir dans les semaines qui viennent. Il est important que l'ensemble des habitants se mobilise en utilisant cet outil, car le seuil de rentabilité est fixé à 3500 retraits par mois. En-deçà, la Commune devra payer 0,57€ par retrait manquant. Il est signalé que cette formule a déjà fait ses preuves sur la ville de Pont-à-Vendin.

8/ Où en est le déploiement de la fibre optique sur la commune ?

Madame Wallez annonce que la fibre est déjà implantée sur une bonne partie des foyers de la commune. Beaucoup d'habitants ont montré leur satisfaction. Le calendrier est plutôt respecté.

9/ Quel est le bilan de la mise en place des services civiques ?

Madame Abrikossoff rappelle que le service civique est un dispositif d'engagement volontaire pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les porteurs d'un handicap), pour s'engager dans un projet d'intérêt général. La Municipalité s'est inscrite dans cette action depuis 2018 sur deux thématiques : la solidarité et l'environnement. Pour la première, quatre jeunes s'engagent pour lutter contre l'isolement, en accompagnant la livraison des services à domicile, afin de créer un lien intergénérationnel avec les bénéficiaires. Des visites de courtoisie, une veille en période de canicule, le ramassage des déchets en verre, une sensibilisation au numérique, ainsi que des événements dans les béguinages sont également organisés. Pour l'environnement, les jeunes interviennent lors de la pause méridienne des enfants pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et interviennent dans les écoles sur cette thématique.

10/ Qu'est-ce-que l'opération "sac'ados" du Conseil Départemental ?

Madame Rogez explique que le Pas-de-Calais est le premier Département à mettre en place un dispositif d'aide au départ en vacances pour les jeunes. L'opération sac'ados est destinée aux jeunes entre 16 et 25 ans. Il leur permet de bénéficier d'un sac de voyage contenant une assurance et des chèques vacances. Le 13 juin, Madame Duriez, Vice-Présidente du Département, a remis le premier « sac'ados » à une jeune de Billy-Berclau. Madame Rogez annonce que le 1^{er} juillet, la Municipalité réunira l'ensemble des jeunes employés par la commune. Lors de cette rencontre, ce dispositif sera présenté.